

PÉTITION

Faite par un grand nombre de citoyens de Bordeaux à l'Aſſemblée Nationale pour lui demander la ſuſpenſion du Pouvoir Exécutif.

LÉGISLATEURS,

La France croyoit toucher au terme de ſes maux. Des miniſtres patriotes, des décrets urgents pour la ſûreté de l'Etat, préſageoint le prompt retour d'une tranquillité ſi long-tems deſirée, & vos pénibles travaux ſembloient enfin couronnés du ſuccès

Un inſtant a ſuffit pour détruire de ſi flatteuſes eſpérances. La nation en gémit, & la nation qui vous a confié ſa force, ſa puiſſance, le maintien de ſa liberté, attend de vous les remèdes violens qu'elle appliqueroit elle-même à ſes maux, ſi vous n'étiez chargé du ſoin de les guérir.

Nous avions trois miniſtres dignes de notre confiance. Le roi, mécontent ſans doute du bien qu'ils opéroient, les a renvoyés. Vous avez rendus deux décrets, l'un pour la déportation des prêtres perturbateurs, l'autre pour le raſſemblement de 20000 François ſous vos murs, le roi les a rendus ſans effet, en les frappant de ſon *veto*.

Serons-nous long-tems la victime de ces

manœuvres perfides, & des trâmes odieuſes dont on le rend ſans ceſſe l'eſclave & l'inſtrument? Non, ſans doute; la tyrannie, le deſpotiſme, ont péri, & avec eux périront les ennemis de la liberté que nous avons miſe à leur place.

Qu'ont fait les miniſtres pour s'attirer leur renvoi ? Le prompt approviſionnement des armées, une juſte adminiſtration de nos finances, l'acheminement à un bon ordre dans l'intérieur de l'empire, voilà leurs crimes. Fût-il jamais des vertus plus méritantes, plus conformes à notre conſtitution ? Et cependant, ils en ſont punis ! . Que diſons-nous punis ! Non, ces reſpectables citoyens vivront toujours glorieuſement dans le cœur de tous les François; les François ſeuls gémiront de la perte de leurs lumières & de leurs vertus civiques.

Quels dangers préſentoient les deux décrets qui ſont ſous le *veto* ? Rien que la tranquillité générale, l'éloignement des fourbes religieux, & cependant ils ſont ſans effet!

Légiſlateurs! qui ne voit dans cette conduite du roi ſon éloignement à ſoutenir notre conſtitution ?

Il eſt tems pourtant, que la volonté natiole par un dernier & puiſſant effort aſſure cette conſtitution, affermiſſe ſa liberté. Vous êtes ſes organes, c'eſt à vous qu'elle en a confié le ſoin, frappez les coups que néceſſitent les circonſtances; & croyez que 25 millions de François ne vous ſurvivroient pas, ſi vous aviez le malheur de ſuccomber.

Le roi eſt le premier fonctionnaire public; la conſtitution lui a confié le droit du *veto* & le choix de ſes miniſtres; mais elle l'a lié par



ſerment à ne ſuivre, à ne faire, que ce qui tend à la ſûreté de l'empire & à étendre la liberté du citoyen ; elle lui a nommé pour juge de ſa conduite, le tribunal des repréſentans du peuple, ou pour mieux dire celui du peuple luimême. Il trompe ce peuple & pour la quatrième fois parjure ſes ſermens. Reſtera-t-il dans l'impunité ? Les dangers dont il ménace la patrie ne ſeront-ils pas prévus ? le ſang du Fran çois ne ſera-t-il pas épargné ? car, meſſieurs, vous ne doutez pas que les François veulent être libres au péril de leur vie.

Ah Légiſlateurs ! ſi 25 millions de François ſe montroient à leur roi ; ils lui diroient :

« Nous vous avons choiſi pour exécuter nos » loix ; nous vous avons conférés des pouvoirs » pour défendre notre liberté, aſſurer notre » bonheur. Qu'avez-vous fait ? Vous avez arrêté » par un de ces pouvoirs l'exécution des loix » les plus pures ; par l'autre vous avez éloignez » d'auprès de vous & des places importantes qu'ils » rempliſſoient, des citoyens vertueux, des » Miniſtres probes & intégres ; vous agiſſez » évidemment en ſens contraire de nos principes » & de nos maux. Eh bien ! vous n'êtes plus » digne de notre confiance ; rentrez dans la » claſſe des citoyens ordinaires, & nous re- » mettrons en d'autres mains une adminiſtration » qui ne peut ſe gérer que par la vertu, la ſa- » geſſe & l'honneur ».

Voilà, Légiſlateurs, le langage que tiendroit la nation entiere, ſi elle ſe réuniſſoit autour du trône. C'eſt à vous à ſuivre ſes principes, à accomplir ſes vœux. Suſpendez de ſes fonctions un homme, qui, depuis ſi longtemps évite de faire le bien & opère le mal ; rendez la France

à la France elle-même, terminez par un acte violent ; mais juste & nécessaire, les funestes combats dont elle est déchirée. La précédente législature vous en a donné l'exemple ; seriez-vous moins puissante qu'elle ? Ainsi que les François qui démolirent la bastille existent encore, ainsi les Législateurs de tous les temps doivent être animés du même esprit, de la même force & du même courage.

Nous vous en conjurons encore au nom de la Patrie en danger, & ce dernier effort arrête nos réflexions, bien convaincus que votre patriotisme les sentira mieux que nous ne pourrions les exprimer.

Suivent un grand nombre de signatures.

A BORDEAUX,

De l'imprimerie du Club National, l'an 4e. de la liberté.